ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Implantation d'un nouveau parc éolien

Question orale n° 125

Texte de la question

M. Michel Guiniot alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur l'implantation d'un parc éolien dans sa circonscription, en particulier sur les villes d'Antheuil-Portes et de Gournay-sur-Aronde. Ce projet génère une opposition importante de la population concernée comme des institutions et administrations qui ont ce territoire à charge. En plus d'être un non-sens économique, écologique et sanitaire, ce projet se développe dans une zone déjà saturée par les mâts éoliens, au détriment des citoyens et des paysages. En effet, les Hauts-de-France représentent 6 % du territoire national et près de 30 % de la production éolienne nationale. Il lui demande de prendre les mesures nécessaires pour prendre en compte l'opposition de la population du territoire concerné face au développement du projet éolien dénommé « L'Aronde des vents ».

Texte de la réponse

CONSTRUCTION D'UN PARC ÉOLIEN
Mme la présidente. La parole est à M. Michel Guiniot, pour exposer sa question, n° 125, relative à la construction d'un parc éolien.

M. Michel Guiniot. Si Alphonse Daudet a écrit les *Lettres de mon moulin*, ce n'est pas demain la veille qu'un écrivain sera inspiré pour écrire les lettres de mon éolienne ! Le projet éolien de l'Aronde des vents vise à installer six éoliennes de 180 mètres de haut sur les communes d'Antheuil-Portes et de Gournay-sur-Aronde, situées dans ma circonscription, la sixième de l'Oise. À cette fin, une entreprise devrait injecter 4 800 mètres cubes de béton et installer plus de 420 tonnes d'acier de ferraillage sur près de deux hectares de terres arables. Ce projet, qui est une aberration écologique et idéologique, viendrait s'implanter sur un territoire qui n'en veut pas. L'entreprise indique que ces éoliennes ne produiraient de l'énergie qu'un tiers du temps. Les deux tiers restants, elles ne seraient donc qu'un cancer métallique au milieu de notre campagne picarde. En outre, sur les soixante-dix emplois qui seraient créés, temporairement, aucun ne proviendra du territoire concerné, selon nos sources. Le projet va à l'encontre du schéma régional éolien voté par la Picardie, des principes de protection des paysages et de la volonté du peuple. La pollution visuelle imposée dégraderait le patrimoine classé, dont la perspective paysagère des Beaux-Monts liée au palais impérial de Compiègne. La densité des éoliennes sur ce territoire est déjà dix fois supérieure à la moyenne nationale. Vingt-huit communes et 23 000 habitants seraient concernés par cette implantation.

Même dans le contexte de crise énergétique que nous connaissons, une telle opération ne peut se faire au détriment de nos territoires et de la qualité de vie de ses habitants, d'aujourd'hui et de demain. Le conseil régional des Hauts-de-France et son président, les signataires d'une pétition locale, les élus, la majorité des conseils municipaux, les associations et les habitants de ce territoire sont vent debout contre ce projet. Monsieur le ministre, nous vous demandons de faire stopper cette énième hérésie écologique. Allez-vous le faire ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

M. Christophe Béchu, *ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.* Nous sommes, à l'heure actuelle, dans l'attente du rapport du commissaire enquêteur concluant l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 décembre au 5 janvier.

Avant de vous répondre, je souhaite rappeler l'urgence d'augmenter la part des énergies renouvelables dans notre mix énergétique, que les temps que nous vivons, en particulier avec la situation en Ukraine, rendent encore plus pressante. La nécessité de sortir des énergies fossiles est liée à la lutte contre le dérèglement climatique dont les conséquences se feront sentir non seulement sur les paysages mais aussi sur ceux qui les habitent ainsi que sur les espèces qui y vivent et leurs écosystèmes. Cette sortie des énergies fossiles a un impact crucial sur nos façons d'habiter nos territoires. Lorsque nous nous retournerons, les débats que nous avons aujourd'hui ne sembleront donc pas appartenir au passé.

Le projet de l'Aronde des vents, que vous avez décrit, prévoit l'installation d'un parc éolien doté de six aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de Gournay-sur-Aronde et d'Antheuil-Portes. Il a fait l'objet d'évolutions pour tenir compte des critiques qui ont été émises.

Avant l'enquête publique, le dialogue avec les services de l'État a permis une évolution positive du projet. Une première version datant de mai 2020 avait reçu un avis très réservé de la Dreal, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – sans parler de celui des populations –, s'agissant de la protection du paysage, en raison notamment de l'absence de prise en compte de l'impact du projet sur les éléments patrimoniaux situés dans l'aire d'étude. À la suite de ces remarques, le nouveau dossier datant de mai 2021 avait pris en considération la présence, à proximité, de deux autres parcs éoliens en cours d'instruction. L'étude d'impact paysagère intègre désormais les effets de saturation visuelle et d'encerclement, en particulier pour le parc de Noroy et celui du Frestoy. L'impact paysager sur l'allée des Beaux-Monts, située dans le grand parc du château de Compiègne, a également été pris en compte. Enfin, le projet soumis à l'avis du commissaire enquêteur prévoit l'éloignement d'une éolienne de sites à forts enjeux de biodiversité.

La remise du rapport, qui interviendra dans quelques jours, fournira les éléments qui nous permettront de poursuivre cette discussion.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Guiniot.

M. Michel Guiniot. Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse, qui n'est ni totalement négative ni complètement positive. Soyez assuré que la population est particulièrement remontée contre ce projet. Je rappelle que la Picardie est la région qui compte, en France, le plus grand nombre d'éoliennes. Les Picards ont fait de grands efforts pour accepter ces nouveaux moulins, comme certains de vos collègues les appellent ; mais aujourd'hui, c'est la saturation, tant pour la protection des paysages que pour celle du patrimoine ! Je rappelle également que les quinze derniers jours de l'enquête correspondaient à la trêve des confiseurs, qui n'est pas la meilleure période pour mobiliser les citoyens afin de recueillir leur avis – même si, personnellement, je me suis rendu sur le site du commissaire enquêteur pour le faire.

Essayez d'aider les habitants de ces territoires de l'Oise car ils n'en peuvent plus !

Données clés

Auteur : M. Michel Guiniot
Circonscription : Oise (6e circonscription) - Rassemblement National
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 125
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/questions/QANR5L16QOSD125

Ministère attributaire : Transition écologique et cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 janvier 2023
Réponse publiée le : 18 janvier 2023, page 418
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 janvier 2023